



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 juin 2023

**La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2023-56 du 26 juin 2023
visée en Préfecture le 28 juin 2023**

L'an deux mille vingt trois, le vingt juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du quatorze juin deux mille vingt trois, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

Présents : MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, NADAUD-MONTAGNAC, MOUTAUD, VITTE, AUCLAIR-DECOURSIER, VIARD, CASTILLE, BIENVENU, DONY, MARTIN, RIGAUD, MATHIEU, GUERET, BORIE, VINCENT, VALADOUR, LEPINE, JOFFRE, JAMMOT, ALLARD, LEROY formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Monsieur Julien DELANNE a donné pouvoir à Madame Fabienne LUGUET
Monsieur Bernard AUDOUSSET a donné pouvoir à Monsieur Patrice FILLOUX
Monsieur Dominique KERSEKENS a donné pouvoir à Madame Catherine RIGAUD
Monsieur Gilles LAVAUD a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude JOFFRE
Madame Marie-Hélène VIRAVAUD a donné pouvoir à Madame Brigitte JAMMOT

Absente : Madame Sophie MARNIER

Madame Mégane LEPINE est désignée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 28
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 0

Objet : **Projet de construction de 2 courts de padel : Financement et demande de subvention**

La municipalité envisage de construire 2 courts de padel sur la plaine des sports du Cheix. Une estimation du projet a été chiffrée par les services. Ce projet peut être subventionné par l'Agence Nationale du Sport (ANS) dans le cadre au programme « plan 5000 terrains de sport » à un taux maximum de 80 %. Ce projet sera inscrit au budget 2024 si le financement est avéré.

.../...

Plan de financement estimatif :

Construction de deux courts de padel complexe sportif du Cheix				
BESOINS HT		RESSOURCES		
	€		taux	€
Travaux	145 746,00	Agence nationale du sport	80%	116 596,80
		total subventions	80%	116 596,80
		autofinancement	20%	29 149,20
TOTAL	145 746,00	TOTAL		145 746,00

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à déposer une demande de subvention à l'agence Nationale du Sport.

Sens du vote :

Adoption

Rejet

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le 5 juillet deux mille vingt trois

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20230620-2023-56B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2023

Publication : 06/07/2023



Le Maire,

Etienne LEJEUNE

Publié le 6 juillet 2023

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.